THOIRY évolue avec vous !

VERS UNE VILLE DURABLE, ÉQUILIBRÉE ET RESPONSABLE

VILLE DE THOIRY - LETTRE D'INFO N° 2 - mars 2022

Zoom sur l'aménagement de la zone du Creux

*Au mois de janvier, vous avez découvert le projet **Thoiry évolue avec vous**, qui dessine le Thoiry de demain, notre petite ville que nous souhaitons durable, équilibrée et responsable. Le 8 février, vous êtes venus nombreux échanger avec nous sur les changements qui se profilent ; vous nous avez fait part de votre ressenti, de vos idées.*

*Afin de **poursuivre ensemble le travail entamé et d'associer les Thoirysiens à l'élaboration du projet**, je souhaite aujourd'hui **vous solliciter spécifiquement sur le grand projet d'aménagement de la zone du Creux**. Zone d'équipements, elle est appelée à accueillir la nouvelle salle des fêtes ainsi que les nouveaux équipements sportifs.*

*Afin que ce projet majeur d'intérêt général voit le jour et que les moyens d'évoluer soient donnés à notre ville, il est nécessaire que la commune soit propriétaire de la totalité des parcelles sur lesquelles il se définit. C'est pourquoi, **une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est initiée sur les parcelles de la zone qui ne sont pas communales.** La DUP permet à une commune de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique.*

Il est à noter que malgré l'engagement de cette procédure, la négociation avec les propriétaires concernés reste possible et reste la solution privilégiée.

*C'est en toute responsabilité que la municipalité engage cette procédure. Afin que vous puissiez nous faire part de vos remarques, **je vous convie à une nouvelle réunion publique le mercredi 30 mars 2022.***

Muriel BENIER
Maire de Thoiry,
Conseillère départementale

Zone de jeux, d'expression

Ce secteur qui accueille actuellement le city stade, la TeqBall et l'Airfit®, permet l'aménagement de nouvelles structures.

Les Thoirysiens sont appelés à nous donner leurs idées : Skate-park ? Espace de Fitness ? Structures d'escalade ?

Aidez-nous à affiner vos besoins.

Jardins familiaux

Des jardins familiaux viendront faire une transition douce entre les habitations et la zone d'équipements publics.

Plébiscités par les Thoirysiens qui sont logés en zone urbaine sans espace extérieur, ils offriront la possibilité à ceux qui le souhaitent de voir s'ils ont la main verte !

Gendarmerie et accès au site

Les locaux de la gendarmerie Nationale seront agrandis.

Afin de faciliter l'accès à la plaine sportive et la gendarmerie Nationale, une nouvelle voie sera créée depuis la rue des Chenaillettes. Elle ne sera pas traversante jusqu'à la rue de Combes mais permettra un double accès au site et un accès technique non permanent à la salle des fêtes, ouvert sur besoin.

Terrains de tennis et pétanque

De nouveaux terrains de tennis et de pétanque seront aménagés. Un travail est à mener avec les associations usagères pour définir les différents espaces et les besoins.

Terrains de football

Le terrain d'honneur est déplacé en zone du Creux. Afin de permettre un usage plus intensif, il sera conçu en synthétique.

Un demi-terrain sera en service pour les entraînements. Des anneaux pour la pratique de l'athlétisme sont également prévus.

Une nouvelle salle des fêtes

La nouvelle salle des fêtes pourra accueillir 600 personnes.

Son architecture qui est souhaitée de type «ferme Gessienne» s'intégrera parfaitement au paysage.

Une esplanade permettra d'accueillir les grands événements en extérieur.

Projet de la future salle des fêtes

Parcelles concernées par la DUP

Afin de réaliser ce projet global d'aménagement, il est nécessaire d'acquérir les parcelles de la zone qui ne sont pas communales. Sont concernées les surfaces approximatives suivantes pour les parcelles :

AY7	2886 m²
AY16	6297 m²
AY17	6330 m²
AY20	4494 m²
AY24	152 m²
AY25	470 m²
AY26	230 m²
AY30	4800 m²
AY46	615 m²
AY47	1867 m²

Une étude écologique réalisée sur plus de 6 mois par un cabinet indépendant n'a pas soulevé d'enjeux sensibles

THOIRY évolue avec vous !

VERS UNE VILLE DURABLE, ÉQUILIBRÉE ET RESPONSABLE

CONCERTATION

Du lundi 14 mars au vendredi 22 avril 2022

Vous pouvez visualiser le projet et prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de la zone du Creux :

- En consultant le site internet de la ville www.mairie-thoiry.fr/thoiry-evolue/thoiry-evolue-avec-vous/dup-du-creux
- A l'accueil de la mairie jusqu'au **vendredi 22 avril** inclus aux heures d'ouverture au public :

Lundi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h 30

Mardi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Mercredi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h 30

Jeudi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Vendredi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

Vous avez la possibilité de nous faire part de vos remarques sur ce projet :

- En déposant vos observations sur le formulaire en ligne : www.mairie-thoiry.fr/thoiry-evolue/thoiry-evolue-avec-vous/dup-du-creux
- En remplissant le registre disponible en mairie
- En participant à la réunion publique de concertation

Réunion publique de concertation préalable au lancement de la DUP zone du Creux

Mercredi 30 mars 2022

19 h - 21 h

Salle des fêtes

Conception & réalisation : service communication - ville de Thoiry - Crédits photos : Soho infographie, Ville de Thoiry - Impression : Comimpress sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique - mars 2022